

GUIDE D'UTILISATION DE TELEPAC

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit) du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 17h (heures de métropole). [Déconnexion](#)

telepac Bienvenue sur le site des téléservices des aides de la PAC

MENTIONS LÉGALES CONSEILS QUESTIONS / RÉPONSES CONDITIONNALITÉ FORMULAIRES ET NOTICES 2018 FORMULAIRES ET NOTICES 2019 FORMULAIRES ET NOTICES 2020

www.telepac.agriculture.gouv.fr

Renseignez les éléments suivants pour accéder à votre espace personnel :

Numéro pacage : 00600XXXX

Mot de passe : mot de passe personnel


Si vous avez oublié votre mot de passe, merci de nous contacter.

ACCUEIL DOSSIER PAC 2021

A votre gauche, sous votre identification, dans la rubrique [téléprocédures](#), cliquez sur **Dossier PAC 2021** puis cliquez sur **Accédez à la télédéclaration** en bas à droite (en fonction de la taille de votre écran, vous devrez peut-être utiliser la barre de défilement).

ETAPE 1 : IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Vérifiez les informations vous concernant.

Si vous souhaitez effectuer une modification, retournez sur la page d'accueil (icône  en haut à gauche de votre écran) et cliquez sur :

- **données de l'exploitation** pour modifier votre adresse, siret ou coordonnées téléphoniques
 - **références bancaires** pour changer votre RIB
- ou contactez-nous.*

Une fois les infos vérifiées, cliquez sur **Passer à l'écran suivant** en bas à droite.


ETAPE 2 : RPG

Pour une reconduction à l'identique, répondez **Non** à la question.


Si vous transférez vos îlots, merci de prendre contact avec nous.

Cliquez sur **Passer à l'écran suivant** en bas à droite.

ETAPE 3 : REGISTRE PARCELLAIRE

Dans la colonne **Îlots** à votre gauche se trouve vos îlots. En dessous de cette liste, à l'onglet **Parcelles**, cliquez sur  pour faire apparaître la liste de vos parcelles.

Vous devez renseigner les informations concernant chacune de vos parcelles, l'une après l'autre et ce même si vous reconduisez l'ensemble de vos parcelles à l'identique.

Cliquez sur  au bout de la ligne de votre 1^{ère} parcelle pour ouvrir la fenêtre de description.

Descriptif de la parcelle – modification

Dans le bloc **Nom de la culture**, indiquez la culture de votre parcelle à l'aide du menu déroulant. La culture déclarée l'an passé est inscrite juste au-dessus du menu.

Culture principale

Catégorie de la parcelle en 2019 : Prairie permanente (PPH - Prairie permanente - herbe (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes))

Nom de la culture :

Vous pouvez choisir de chercher la culture dans la liste ou vous pouvez taper directement le code de la culture composé de 3 lettres (PPH dans notre exemple)

Cliquez sur la ligne correspondant à votre culture pour valider votre sélection.

* Si vous avez des cultures végétales que vous commercialisez et que vous demandez l'ICHN (indemnité compensatoire de handicap naturel réservée aux exploitants professionnels en zone de montagne), sélectionnez **Commercialisation** dans le menu déroulant juste en dessous. Dans le cas contraire, ne vous occupez pas de cette liste.

Une fois la culture renseignée, cliquez sur **Enregistrer** en bas de la fenêtre.

Reproduisez la manipulation pour l'ensemble de vos parcelles puis cliquez sur **Passer à l'écran suivant** en bas à droite de la photo.

*Si vous souhaitez effectuer des modifications graphiques, une présentation des outils de dessin est disponible sur la page d'accueil de télépac, onglet jaune **Formulaires et Notices 2021**, Présentation de la télédéclaration du dossier PAC 2021 – volet registre parcellaire (RPG) – outils de navigation et de manipulation ou contactez-nous.*

ETAPE 4 : DESCRIPTIFS DES PARCELLES DECLAREES

Cette page récapitule vos parcelles et éventuellement les alertes graphiques.

Si l'alerte présente un point jaune, vous pouvez l'ignorer.

Si elle présente un point rouge, il s'agit d'une alerte bloquante et il faudra la résoudre avant de pouvoir passer à la suite. Dans ce cas contactez-nous.

Cliquez sur **Valider le descriptif des parcelles / passer à l'écran suivant**.

ETAPE 5 : RECAPITULATIF D'ASSOLEMENT

Vous n'avez rien à valider sur cette page, vous pouvez **Passer à l'écran suivant**.

ETAPE 6 : DEMANDE D'AIDES

Vérifier vos références bancaires ainsi que votre n° siret. S'ils ont changé, reportez-vous à l'étape 1. Indiquez si vous souhaitez modifier votre adresse mail.

Cliquez ensuite **oui** pour les aides que vous demandez et **non** pour les autres.

- Pour l'ensemble des demandeurs

Cliquez **oui** à *Paiement de base (DPB), paiement redistributif, paiement vert*

- Pour les exploitants professionnels en zone de montagne

Cliquez **oui** à *Indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN)*

Vérifier que votre n° fiscal est bien enregistré. (Si ce n'est pas le cas, il se trouve sur votre dernier avis d'impôts dans le bloc d'identification en haut à droite. Il s'agit d'un numéro à 13 chiffres se terminant par une lettre).

- Pour les exploitants professionnels en conversion à l'agriculture biologique

Cliquez **oui** à *Mesure en faveur de l'agriculture biologique*. Seuls les exploitants engagés auprès de la DDTM en conversion sont concernés.

- Pour les exploitants professionnels ayant souscrit une MAEC

Cliquez **oui** à *MAEC de la programmation 2015-2020*

Aucun exploitant n'est concerné par la certification environnementale.

Vous pouvez **Passer à l'écran suivant**.

ETAPE 7 : DECLARATION DES SURFACES D'INTERET ECOLOGIQUE (SIE)

ETAPE 8 : SYNTHESE DU RESPECT DES CRITERES DE VERDISSEMENT

Répondez **non** à la question puis **Passer à l'écran suivant** (x2).

ETAPE 9 : EFFECTIFS ANIMAUX

Si vous n'êtes pas éleveur ou si vous êtes éleveur bovin, vous n'avez rien à remplir sur cette page et vous pouvez **Passer à l'écran suivant**.

Si vous êtes éleveur, remplissez les cases correspondantes.

Les éleveurs qui n'ont que des ânes ou des chevaux, merci d'indiquer les numéros sire des animaux qui permettront de valider votre éligibilité à la demande ICHN.

(3 animaux minimum âgés de plus de 6 mois et moins de 3 ans au 17 mai 2020 ou ayant servi à la reproduction au cours des 12 derniers mois)

Répondez ensuite à la question sur la transhumance puis **Passer à l'écran suivant**.

ETAPE 10 à 12 : AIDE A LA DECLARATION MAEC / BIO GRAPHIQUE

Seuls les demandeurs avec une MAEC ou une conversion sont concernés, pour les autres **Passer à l'écran suivant** jusqu'à atteindre la page **Dépôt du dossier**.

ETAPE 13 : DEPOT DU DOSSIER - ALERTES

Cette page recense l'ensemble des alertes de votre dossier.

Si l'alerte présente un point jaune, vous pouvez l'ignorer.

Si elle présente un point rouge, il s'agit d'une alerte bloquante et il faudra la résoudre avant de pouvoir passer à la suite. *Dans ce cas contactez-nous.*

Vous pouvez **Passer à l'écran suivant**.

ETAPE 14 : DEPOT DU DOSSIER – PIECES JUSTIFICATIVES

Seuls les demandeurs avec conversion sont concernés, pour les autres vous n'avez rien à joindre et vous pouvez **Passer à l'écran suivant**.

ETAPE 15 : DEPOT DU DOSSIER – SIGNATURE

Cette page récapitule l'ensemble des données de votre dossier.

Tout en bas de la page, vous pouvez indiquer si vous souhaitez recevoir votre accusé de réception par mail. Si vous répondez **oui**, vous devrez confirmer votre mail. Une fois terminé vous pouvez **accepter les engagements et signer électroniquement le dossier**.

Votre dossier passe alors à l'état **signé** en haut à droite.

Votre déclaration est terminée.

Si vous le souhaitez, vous pouvez imprimer ou télécharger votre accusé de réception et/ou les documents concernant votre dossier.

Pour modifier votre déclaration, vous devez cliquer sur **Modifier après dépôt** (dernier onglet dans la barre verte déclaration). Il faudra alors, une fois votre modification effectuée, valider à nouveau votre dossier en suivant les consignes de l'étape 15.